

=====
Pôle Solidarité, Formation, Proximité
=====

*Service Territorial de l'Apprentissage
et de la Formation Professionnelle*

Conseil Exécutif du 13 janvier 2015

DÉLIBÉRATION N°04/2015

**PROGRAMME TERRITORIAL DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DE FORMATION**

LE CONSEIL EXÉCUTIF DU CONSEIL TERRITORIAL DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON

- VU** la loi organique n° 2007-223 et la loi n° 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** la délibération n°79-2012 portant délégation d'attribution au Président du Conseil Territorial et au Conseil Exécutif ;
- VU** les crédits inscrits au budget territorial 2015 ;
- VU** la programmation des actions de formation professionnelle pour l'année 2015 ;
- SUR** le rapport de son Président,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
A ADOPTÉ LA DÉLIBÉRATION DONT LA TENEUR SUIT**

Article 1 : Le Président du Conseil Territorial ou son représentant est autorisé à signer l'ensemble des documents relatifs aux actions de formation professionnelle prévues au programme 2015 ci-joint.

Article 2 : Les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront prélevés sur le budget territorial 2015 - Chapitre 65 - Nature 6568 - Fonction 91.

Article 3 : La présente délibération sera transmise, outre les transmissions et publications obligatoires, au représentant de l'État.

Adopté

5 voix pour
0 voix contre
0 abstention
Membres du C.E. : 8
Membres présents : 5
Membres votants : 5

Transmis au représentant de l'État

Le

Publié le

ACTE EXÉCUTOIRE

Pour le Président et par délégation,
Le 1^{er} Vice-Président



Stéphane LENORMAND

PROCÉDURES DE RECOURS

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Nom de l'organisme : Tribunal administratif de Saint-Pierre et Miquelon
Adresse : BP 4200 - Code postal : 97500 - Ville : Saint-Pierre et Miquelon
Tél. 05 08 41 10 30 - Télécopieur 05 08 41 27 12

SAINT-PIERRE et MIQUELON
Reçu à la Préfecture
Le15.JAN..2015.....



COLLECTIVITE TERRITORIALE DE SAINT PIERRE ET MIQUELON

PROGRAMME TERRITORIAL DE FORMATION PROFESSIONNELLE (PTFP) 2 0 1 5

N° ACTION	INTITULE DE L'ACTION	DUREE DU STAGE	NOMBRE DE STAGIAIRES	HEURES/ STAGIAIRES	COÛT PREVISIONNEL GLOBAL	COÛT HEURE STAGIAIRE
OPERATEUR DE FORMATION : A.F.C.						
BTP ET INDUSTRIES DIVERSES						
01-15	Permis Poids lourds	225	15	3375	77 986,00	23,11
02-15	Manager de travaux	35	6	210	15 728,00	74,90
03-15	Dispositif de soudage	175	8	1400	82 126,00	58,66
<i>sous total</i>					175 840,00	
MARITIME						
04-15	Formation de base à la sécurité (B.S.T.)	58	8	464	23 770,00	51,23
05-15	Certificat d'Initiation Nautique (C.I.N.)	350	6	2100	76 605,00	36,48
<i>sous total</i>					100 375,00	
SANITAIRE ET SOCIAL						
06-15	Chef de Service dans le Secteur Social et Médico-Social	15	6	90	13 316,00	147,96
07-15	Aide Médico-Psychologique (A.M.P.)	763	6	4578	119 297,14	26,06
<i>sous total</i>					132 613,14	
TOURISME						
08-15	Accueil et accompagnement des touristes et des clients	84	6	504	13 015,00	25,82
<i>sous total</i>					13 015,00	
SANITAIRE ET SOCIAL						
09-15	Base de la communication, gestion du stress et des situations conflictuelles	18	6	108	3 444,00	31,89
<i>sous total</i>					3 444,00	
10-15	Programme de Formation Générale				53 000,00	
					Montant des Engagements	478 287,14



COLLECTIVITE TERRITORIALE DE SAINT PIERRE ET MIQUELON

PROGRAMME TERRITORIAL DE FORMATION PROFESSIONNELLE (PTFP) 2 0 1 5

N° ACTION	INTITULE DE L'ACTION	DUREE DU STAGE	NOMBRE DE STAGIAIRES	HEURES/ STAGIAIRES	COÛT PREVISIONNEL GLOBAL	COÛT HEURE STAGIAIRE
OPERATEUR DE FORMATION : C.A.C.I.M.A.						
COMMERCE ET SERVICES						
10-15	Marketing sensoriel et aménagement du point de vente	18	10	180	20 974,00	116,52
<i>sous total</i>					20 974,00	
TOURISME						
11-15	Accompagnement au montage de projets touristiques sur Miquelon	35	6	210	12 600,00	60,00
12-15	Les attitudes qui font vendre en restauration	35	6	210	18 340,00	87,33
<i>sous total</i>					30 940,00	

Montant des engagements	51 914,00
-------------------------	-----------

Conseil Exécutif du 13 janvier 2015

RAPPORT AU CONSEIL EXÉCUTIF

**PROGRAMME TERRITORIAL DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DE FORMATION**

Chaque année, le programme territorial de la formation professionnelle définit les actions de formation qui seront mises en œuvre dans l'Archipel. Ce programme est élaboré en tenant compte des orientations préconisées par le schéma de développement stratégique de la Collectivité, ainsi que des besoins exprimés. Son objectif est de favoriser la cohérence entre les besoins économiques du territoire et ceux des acteurs. Il est cofinancé par l'État et la Collectivité Territoriale au travers du Contrat de Développement État – Collectivité pour la période 2015-2018.

Ces actions sont mises en œuvre par des organismes de formation. Ainsi, au titre de l'année 2015, l'Association pour la Formation Continue (AFC) et la Chambre d'Agriculture, de Commerce, d'Industrie, des Métiers et de l'Artisanat (CACIMA) seront chargées de ces actions.

Afin de permettre que des actions de formation puissent être ouvertes dès le début de l'année 2015, je vous propose de m'autoriser à signer tout document envers ces deux organismes, relatifs à l'organisation des actions figurant au programme 2015 et à leur prise en charge financière, dans la limite des crédits autorisés. Les crédits seront imputés au budget territorial – nature 6568 – fonction 91.

Tel est l'objet de la présente délibération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président,

Stéphane ARTANO

